



LES ENJEUX DU SPATIAL EN TERMES D'EMPLOI, D'ENVIRONNEMENT ET DE SOUVERAINETÉ



SOMMAIRE

- 3 Les enjeux du projet BROMO
- 6 La prédation du Capital sur l'économie spatiale
- 8 La régulation démocratique des ressources spatiales
- 10 Les enjeux d'une politique industrielle et souveraine européenne et française
- 12 Quelle forme devrait prendre le Newspace pour renforcer la politique spatiale ?
- 14 L'écosystème du spatial
- 16 Les enjeux d'aménagement du territoire
- 18 La relation donneurs d'ordres/sous-traitants (DO/ST) et le projet de loi GM&S
- 20 Le contrôle par les salariés des enjeux environnementaux
- 22 Le spatial, outil de surveillance du climat et de prévention des risques climatiques

Rédaction originale: Collectif CGT du spatial, Mai 2025
Conception originale : Comité Régional CGT Occitanie - Toulouse
Révision : Août 2026

LES ENJEUX DU PROJET BROMO

Les dirigeants des groupes Thales, Airbus et Leonardo ont annoncé le 23 octobre 2025 le lancement d'un processus de fusion de leurs activités spatiales de construction de satellites et de services associés. Le but revendiqué par ces groupes serait de créer un géant européen du type de ce qui a été fait avec Airbus.

Est-ce que ce projet mettrait fin à la compétition intra-européenne?

Le marché du spatial est avant tout institutionnel. Dans ces projets, il y a déjà coopération des industriels européens organisée par les agences nationales et européennes.

Les marchés extérieurs sont partiellement verrouillés. Ce ne sont pas les industriels européens qui fourniront demain en satellites les armées américaines ou chinoises. Comparer cette fusion dans le spatial à la création d'Airbus dans l'aviation civile est donc un non-sens. Au contraire, on voit que le projet Bromo renforce l'esprit de compétition en Europe et favorise l'émergence de nouveaux concurrents, en particulier en Allemagne.



Bromo n'est-il pas nécessaire pour contrer Starlink ?

L'Europe est déjà présente sur le marché des constellations orbite basse via Oneweb, développé par Airbus DS et Eutelsat et par la constellation Iris2. Le vrai péril des méga-constellations n'est donc pas en termes de parts de marché mais d'accaparement des orbites basses et des fréquences, polluant l'espace et le ciel nocturne. L'espace est surtout un nouveau terrain pour la privatisation des ressources et la prédation des financements publics. A l'Europe de proposer un contre-modèle basé sur une régulation démocratique des ressources orbitales et fréquentielles et de garantir la constellation européenne souveraine Iris2.

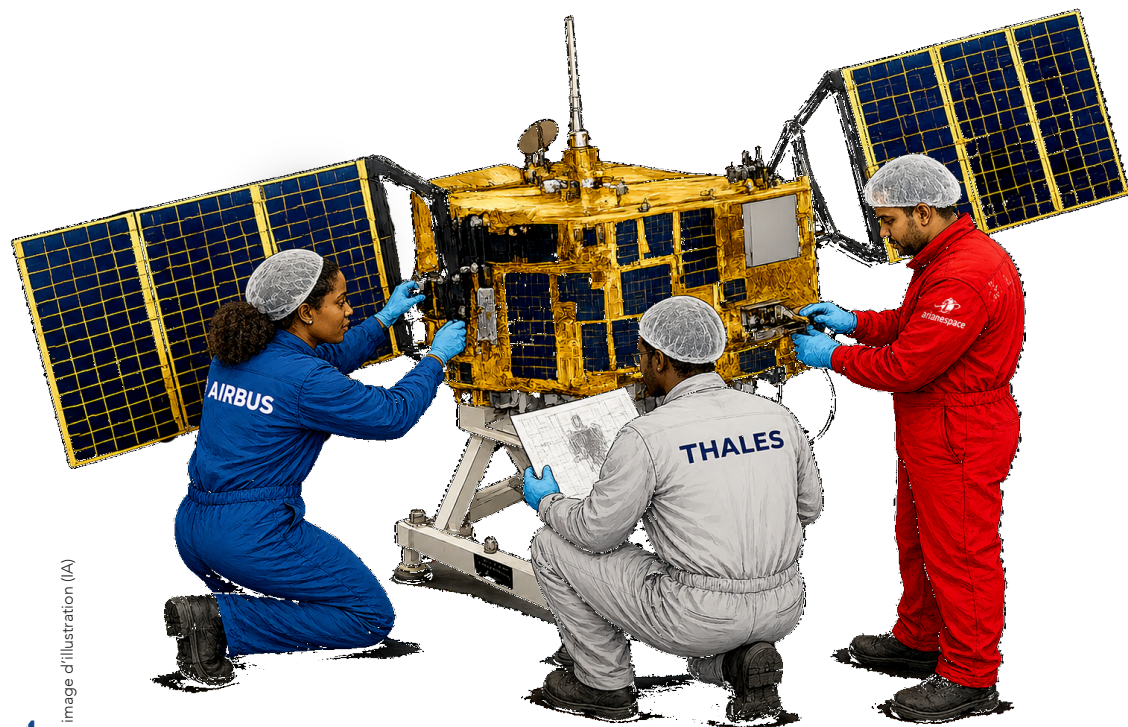


image d'illustration (IA)

Alors pourquoi réaliser cette fusion ?

Le projet de fusion n'est qu'une étape dans le processus de financiarisation du spatial commencé par les privatisations des industriels Airbus et Thales en 1998 et 2000. Cette stratégie financière vise une rentabilité à deux chiffres en imposant ses prix de vente aux clients institutionnels. Cela est d'autant plus important en ce moment que les clients institutionnels civils et militaires augmentent considérablement leurs budgets.

Cette fusion permettra-t-elle toutefois d'augmenter l'activité de ces industriels ?

Le carnet de commande de ces industriels est déjà à un niveau record et ils ont du mal à honorer les contrats actuels. Cela également en raison de retards accentués par les plans de suppressions d'emploi et réorganisations en cours. Cette situation est susceptible de favoriser l'émergence d'autres concurrents européens, voire extra-européens.

L'Allemagne travaille déjà à renforcer des concurrents en passant des milliards de contrats à ses entreprises locales OHB et RheinMetall.

Pourtant le Président dit vouloir investir dans le spatial

Surtout sur les projets militaires. La réalité est que le CNES continue à subir des restrictions budgétaires : sur 2025-2028, 430 millions d'euros retirés du budget que le CNES pilote. Le budget allemand devrait être plus du double du budget français lors des prochaines années. La France est immanquablement en train de perdre sa position de leader en Europe (40% des emplois actuellement). Dans ce contexte, les emplois à plus forte valeur ajoutée comme la maîtrise d'œuvre des programmes risquent de partir outre-Rhin et en Italie.

Y a-t-il d'autres enjeux en termes d'emplois ?

Si la fusion se réalise, les dirigeants des groupes ont d'ores et déjà annoncé des centaines de millions d' « économies » supplémentaires en supprimant des doublons. Ces fameuses « synergies », ce sont des milliers d'emplois supprimés en perspective. Au sein même des industriels, l'emploi est pourtant déjà fragilisé. Les plans de suppressions d'emploi commencés en 2024 ont déjà réduit de plus de 10% les effectifs de TAS et ADS en France.

L'emploi de demain dépend aussi fortement des investissements d'aujourd'hui, et en l'absence d'autre grand concurrent, il n'est plus besoin d'investir pour se démarquer.

L'autre risque évident pour l'emploi porte sur la chaîne de fournisseurs et sous-traitants qui seraient mis sous pression par un client unique, fragilisant tout un tissu industriel.



(Au-delà de la compétition ou fusion entre sociétés, la mission Rosetta d'exploration de la comète Tchouri est un exemple de coopération entre TAS et ADS pilotée par l'ESA)

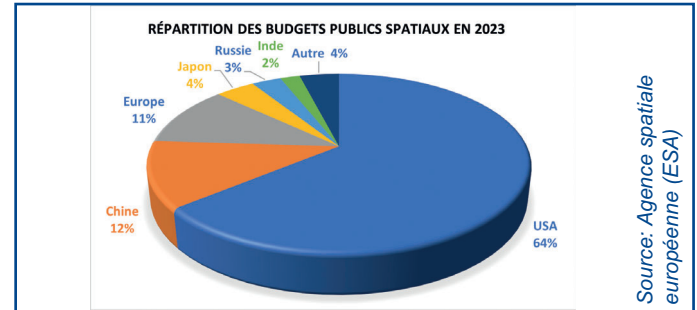
LA PRÉDATION DU CAPITAL SUR L'ÉCONOMIE SPATIALE

Selon toutes les estimations des différents cabinets, en dix ans, l'économie spatiale mondiale pourrait tripler de taille et passer d'environ 600 Md\$ en 2023 à 1 200 Md\$ en 2030, **soit davantage que le chiffre d'affaires de l'aérien**, et atteindre 1800 Md\$ en 2035, dopée par les applications basées sur les données satellitaires et les investissements publics. L'investissement public mondial dans l'espace atteint ainsi un niveau record de **106 milliards d'euros** en 2023, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2022 (source ESA).

La part militaire des budgets publics est devenue majoritaire depuis 2023 (le budget spatial militaire américain est estimé à plus de 39 Md\$ pour l'année 2024). On est loin du mythe de la réussite d'une industrie spatiale et construite sur des entreprises financiarisées et soumises à la seule loi du marché, tel que vanté par l'actuelle Commission européenne ; croyance

Space X (société d'Elon Musk) s'est développée grâce aux budgets publics :

- appui sur les compétences de la NASA,*
- aides publiques faramineuses,*
- commandes d'un marché civil et militaire captif pour un montant estimé à 22 Mds € selon le Washington Post.*



qui pilote également les 3 Mds € de financement public français annuels.

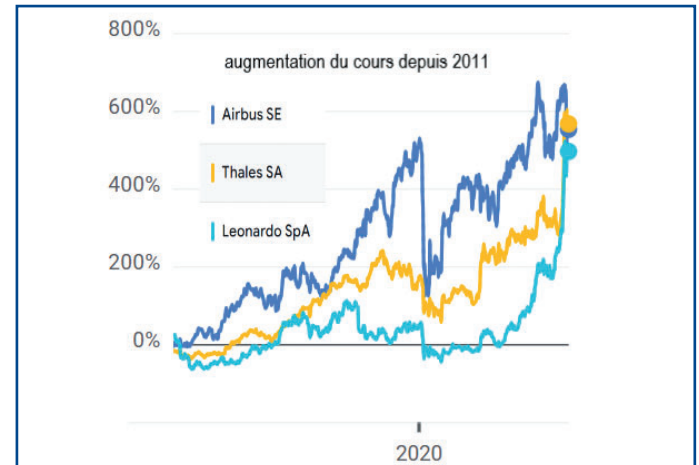
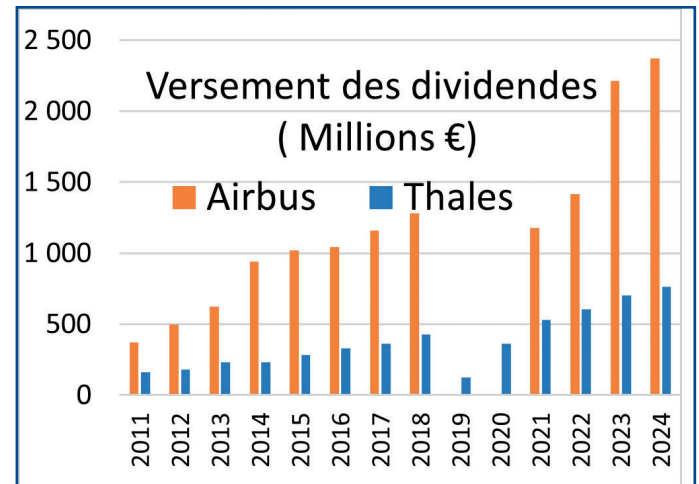
En Europe, les privatisations ont entraîné une réduction des investissements et plans de licenciements boursiers. L'année 1998 est celle des grandes privatisations des entreprises de l'aérospatiale : privatisation de Thomson CSF (qui avait été nationalisée en 1982) devenue Thales en 2000 et privatisation de l'Aérospatiale transformée en Airbus et Alcatel Space...

Ces privatisations ont été suivies en 2002 et 2003 par la suppression de 15 % des effectifs d'Astrium (devenue ADS) et d'Alcatel Space (devenue TAS) avec un millier d'emplois supprimés dans chacune des deux entreprises en France.

Les lanceurs ont également été touchés. La vente en 2016 des 35 % de participation du CNES dans Ariane à Airbus Safran Launchers (devenue ArianeGroup) a été suivie en 2019 de 2 300 emplois supprimés (25 % des effectifs)

L'autre grand impact du changement de gouvernance de ces industriels dorénavant tournés vers la rentabilité à court terme a été le retard et la réduction des investissements, aujourd'hui très visibles avec les retards de livraison d'Ariane 6 et de SATCOM reconfigurables d'ADS et de TAS.

Les trésoreries des sociétés TAS et ADS sont intégrées à la trésorerie centralisée de leur groupe. Depuis 2010 les groupes Thales et Airbus, à eux deux, ont distribué 20 Mds € de dividendes à leurs actionnaires et leurs cours en bourse ont été multipliés par 6.



LA RÉGULATION DÉMOCRATIQUE DES RESSOURCES SPATIALES

« Celui qui contrôle l'espace contrôle l'avenir. »

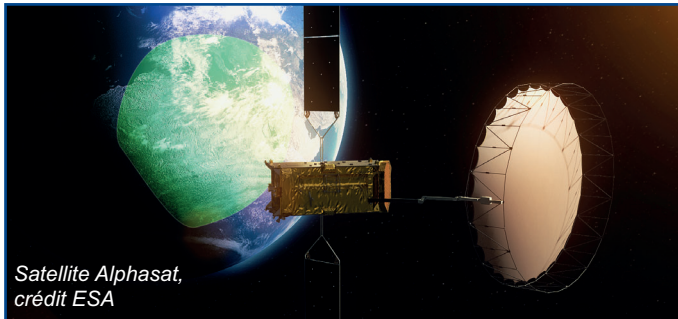
*selon d'Andrius Kubilius, le nouveau commissaire européen
à la Défense et à l'Espace.*

De l'utilisation par les puissances publiques, on passe à une course à l'exploitation par des puissances privées, de ces ressources spatiales, à commencer par les fréquences et les orbites :

- les fréquences : afin d'éviter les interférences, en cas de chevauchement fréquentiel et orbital, l'Union internationale des télécommunications (UIT)

qui regroupe 193 pays, réglemente les services radioélectriques et assigne des fréquences pour les opérateurs spatiaux des pays membres (les projets spatiaux doivent être mis en service au plus tard 7 ans après la réception de la demande) ;

- les orbites : chaque mission doit se faire depuis un type d'orbite précise ; par exemple les orbites basses (~800km) pour l'observation de la terre ou l'orbite géostationnaire (36 000km), pour les satellites de télécommunications fixes au-dessus d'une zone.



Satellite Alphasat,
crédit ESA

Le traité sur l'espace de 1967 prévoit une liberté d'accès des États à l'espace extra-atmosphérique, sans que l'un d'entre eux puisse se l'approprier mais ne prévoit pas de règle de répartition des orbites entre nations, qui s'effectue globalement sur la règle du premier arrivé, premier servi. Les institutions tardent à réagir face aux cadences infernales des entreprises américaines qui œuvrent pour le lancement de méga-constellations. Comme la méga-

constellation Starlink d'Elon Musk avec 7 000 satellites déjà lancés. **Le risque est que l'espace devienne un far-west, avec une ruée sur les ressources spatiales par les conglomerats privés disposant des capacités techniques et financières pour les exploiter.**

L'accroissement rapide du nombre de satellites et donc de débris en orbite augmente le risque de collisions et menace la sécurité et la durabilité des activités spatiales: selon l'ESA en 2025, il y aurait plus d'un million de débris de taille



supérieur à 1 cm, et seulement 50 000 sont surveillés. Un satellite en orbite basse ou moyenne, sans manœuvre d'évitement, aurait une probabilité de destruction prématurée par collision estimée à 10 %. Au niveau mondial, il existe des recommandations émises par l'IADC, le Comité de coordination interagences des activités sur les débris spatiaux mais il n'impose aucune contrainte aux opérateurs privés, sauf lorsque la législation nationale en prévoit, comme en France.

La future loi spatiale européenne prévue en 2025 pourrait établir des exigences minimales pour tous les systèmes spatiaux, notamment en matière d'anti-collision, et de régulation du retrait des satellites de l'orbite.

Les USA tentent également de modeler la réglementation en leur faveur concernant l'exploitation des ressources extraites dans l'espace (Lune, Mars, astéroïdes) avec la loi de 2015 Space Act ou les accords Artemis de 2020 qui autorisent les entreprises des États-Unis à s'emparer des ressources extraites dans l'espace.

LES ENJEUX D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE ET SOUVERAINE EUROPÉENNE ET FRANÇAISE

L'industrie spatiale est une activité duale civile-militaire. Les sites de production ou de lancement sont considérés comme des sites de défense et les satellites civils comme militaires, comme des armes. L'économie spatiale contribue à la collecte de données scientifiques fondamentales pour la prise de décision en matière scientifique et militaire.

La dualité est évidente pour les systèmes d'observation optique, radar ou électromagnétique de la Terre, mais aussi pour les systèmes de localisation et de télécommunications. La guerre en Ukraine fait usage des technologies initialement à visée commerciale comme Starlink. Les synergies s'illustrent également dans les sites : le Commandement de l'Espace et le Centre d'excellence spatial de l'Otan sont tous deux situés à Toulouse, entre le CNES et le site d'Airbus DS dédié à l'analyse des données d'observation.

Intégrée à l'écosystème aéronautique, la filière spatiale est une filière manufacturière de pointe à haute valeur ajoutée et haut impact économique. **La filière industrielle française**

représentait en 2020 un groupe de 1704 sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse les 10 Mds €.

Ces dernières années, la France et l'Union européenne, qui se reposent dorénavant sur le privé pour porter les montages industriels, ont pris du retard dans les activités spatiales et ont été confrontées à des perturbations importantes dans la chaîne d'approvisionnement. Ce manque de pilotage public a montré une dépendance accrue à



Metop-C dans le large space simulator de l'ESTEC, crédit ESA-G.Porter

l'importation de technologies de pointe comme les semi-conducteurs, les détecteurs ou propulseurs plasmiques.

En 2016, le rapport Fioraso commandé par le gouvernement recommandait pourtant de *« faire porter par la tutelle politique les décisions d'engagement portant sur chaque programme spatial dont le montant dépasse 100 M€, à partir de scénarios techniques et économiques proposés par le CNES »*.

Aujourd'hui c'est tout le contraire : le plan de relance appelé France 2030 consiste à dépenser 1,5 milliard d'euros, sous pilotage de Bercy et en privant la puissance publique de l'expertise du CNES.

« Les deniers publics sont aujourd'hui dépensés, non plus pour soutenir des projets mûris ayant vocation à répondre à des enjeux d'importance, mais pour soutenir des start-up sur la base de concepts parfois peu sérieux et sans vision à long terme », alertait l'intersyndicale » CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, UTG (Union des Travailleurs Guyanais) et FO du CNES en 2022 dans une tribune.

« Cette manne d'argent public entre directement en concurrence avec les investissements nécessaires pour financer les futurs projets scientifiques dont les budgets disponibles sont quasi nuls à l'horizon 2025. Un appauvrissement généralisé des projets spatiaux scientifiques s'organise à l'échelle nationale et européenne. »



Satellite Biomass dans le lanceur Vega,
crédit CNES-ESA-Arianespace

QUELLE FORME DEVRAIT PRENDRE LE NEWSPACE POUR RENFORCER LA POLITIQUE SPATIALE ?

D'une maîtrise d'Etat à une autonomisation des industriels et une startupisation ?

Sur le plan de la compétitivité industrielle, l'industrie spatiale française n'existait pas en décembre 1961, date de la création du CNES. En 2022, les leaders mondiaux dans le secteur des télécommunications spatiales sont



français et européens (Thales et Airbus). C'est le résultat du soutien continu du CNES, et de l'excellence des ingénieurs du spatial des secteurs public et privé travaillant ensemble.

La création d'Arianespace puis d'ArianeGroup, qui porte aujourd'hui la maîtrise d'œuvre d'Ariane 6, résulte de l'action du CNES, qui a su soutenir et fédérer un tissu industriel européen. Le CNES continue de soutenir nombre des 163 entreprises en 2022 (startups, PME, ETI ou grands groupes).

Les grands donneurs d'ordre ne sont pas en reste quand il s'agit de continuer à demander des aides publiques. TAS et Airbus ont ainsi bénéficié en France en 2023 respectivement de 31 M€ et 33 M€ de crédit impôt recherche, bien que leur groupe dégagent des Mds € de bénéfices.

Les grands industriels ont acquis grâce aux aides publiques les technologies et qualifications puis ont investi le marché

commercial, d'abord dans le secteur des satellites de télécommunications, puis de l'observation de la terre et des services. Aujourd'hui ces industriels n'hésitent pas à refuser de postuler à des gros contrats institutionnels, si la rentabilité de ces projets n'est pas à deux chiffres, tournant le dos à leur responsabilité face à la puissance publique. Pourtant comme le disait en 2023 l'ancien directeur du CNES Philippe Baptiste, devenu ministre de la recherche : *« N'oublions pas non plus que les programmes scientifiques, que ce soient les sismographes martiens, les radars interféromètres de très grande précision, ou les instruments de mesure des sursauts gamma, ne répondent à aucune logique de marché. C'est aussi vrai de programmes de défense... »*

Les marchés publics ne sont parfois pas assez juteux pour les actionnaires de ces groupes qui freinent les commandes, réduisent massivement la recherche et développement autofinancée à moins de 3 % du chiffre d'affaires quand les sociétés innovantes atteignent plutôt 10 % de niveau de R & D. Ces industriels financiarisés pensent court terme, licencient et perdent les qualifications acquises pendant des années par les salariés.

**Pour le gouvernement français,
la solution serait dans le Newspace,
façon startup nation.**

Certaines de ces nouvelles structures visent à élargir l'offre de mini lanceurs, comme Maia Space, filiale d'ArianeGroup, ou le marché de mini ou micro satellites (cubeSATS). D'autres startups visent le marché en forte expansion des applications basées sur l'exploitation des données spatiales.

L'objectif du gouvernement pour France 2030 des 1,5 Mds € d'argent public français distribué vise à créer 200 entités publiques et privées utilisatrices de données spatiales, ainsi que 10 services offerts par des constellations opérationnelles en 2030, et 1 Micro-mini lanceur réutilisable à l'horizon 2026.

Il n'est pas certain que ces objectifs soient réalisables, en particulier sur le lanceur réutilisable.

L'ÉCOSYSTÈME DU SPATIAL

L'écosystème spatial national s'articule autour de cinq composantes :

❶ **La filière industrielle spatiale**, les lanceurs et les centres de lancement, les satellites et les moyens de test associés, les fabricants d'équipements et les développeurs de logiciels, les bureaux d'études, etc. ; cette composante, mesurée par l'Insee en 2020, représente 33200 emplois dédiés, et 1704 sociétés, dont une soixantaine d'entreprises dont le spatial est l'activité dédiée et qui à elle seules regroupent 70 % du chiffre d'affaires et la moitié des salariés.

❷ **Les acteurs en aval de la filière spatiale**, qui valorisent économiquement les données spatiales enregistrées par les satellites et développent des offres dans des domaines variés et à forts enjeux sociétaux comme l'aide à l'exploitation des ressources naturelles, la gestion des émissions de gaz à effet de serre, les mobilités, la

préservation de l'environnement ou encore des services liés à l'intelligence numérique : 29 000 emplois directs.

❸ **Les laboratoires scientifiques de recherche** dans le secteur spatial en sciences de l'Univers, de l'exploration spatiale et en physique fondamentale : 154 laboratoires : 3 000 emplois directs ;

❹ **Les organismes institutionnels**, dont les ministères, les régions, les pôles de compétitivité et les boosters, les incubateurs et accélérateurs, de nombreux établissements publics : 5 000 emplois.

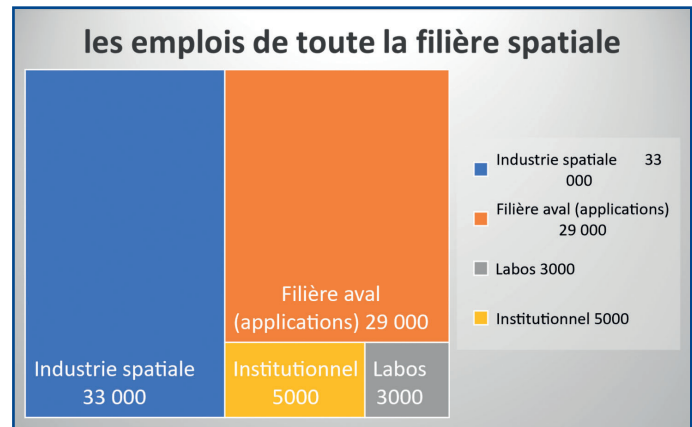
❺ **Les acteurs du secteur académique** qui, avec plus de 50 cursus spécialisés « espace » accompagnent 2 400 étudiants par an.

Cela représente au total 70 000 emplois directs au sein de l'écosystème spatial global en France.

Le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) est l'opérateur principal depuis 1961 de la mise en œuvre de la politique spatiale française, avec 2 300 salariés. Il intervient dans les trois composantes scientifique, stratégique et industrielle de la politique spatiale.

Le Commandement de l'espace regroupe 500 salariés à Toulouse, issus principalement de l'armée de l'air et de l'espace.

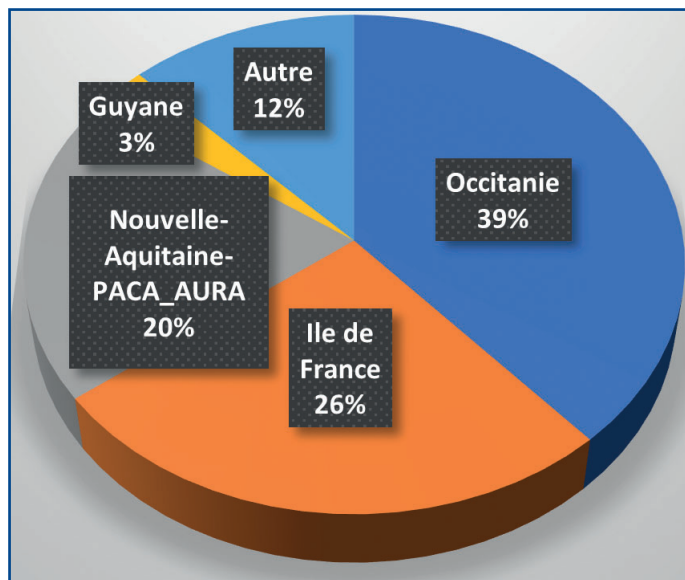
Météo-France, établissement public administratif, est le service officiel de la météorologie et de la climatologie en France pour l'État. Cet organisme institutionnel est un utilisateur des données des satellites météo et représente la France dans l'organisation européenne pour les satellites météorologiques EUMETSAT. Depuis 2008 et le début de la restructuration de Météo France, des dizaines de sites ont fermés, ses effectifs ont fondu de près d'un tiers, à 2 500 salariés. Le logiciel d'intelligence artificielle censé remplacer les salariés n'est pas à la hauteur de la précision attendue pour les prévisions météo : rien ne remplacera l'investissement dans les qualifications des salariés.



Répartition des 70 000 emplois de l'écosystème spatial

LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Occitanie est la première région employeuse de la filière industrielle spatiale, avec 39 % des effectifs dédiés à cette filière (12 600 salariés en 2020), suivie de l'île de France avec un quart des effectifs nationaux.



Ce sont, soit des acteurs traditionnels, industriels (ArianeGroup, TAS, ADS) ou institutionnels (CNES, Onera), soit des sociétés du secteur de l'ingénierie et des études techniques, soit des acteurs du New Space (Exotrail, Unseenlabs, U-Space, Comat, etc.).

La soixantaine de pure-players (sociétés à activité exclusive ou principale liée au spatial) ne représente que 4 % des sociétés de la filière, mais réalise 70 % du chiffre d'affaires et emploie 48 % des effectifs salariés dédiés au spatial. À l'opposé, 1 245 sociétés consacrent moins de 10 % de leur chiffre d'affaires au marché spatial et la plupart sont liés à l'aéronautique. Il s'agit également de sociétés industrielles qui produisent des pièces et des sous-ensembles destinés au spatial. Ce sont aussi des sociétés du tertiaire qui ne réalisent qu'une petite part de leur activité dans le spatial, typiquement des consultants en ingénierie ou en informatique.

Les équipementiers et sous-traitants sont généralement très spécialisés dans l'aérospatial et offrent aux intégrateurs des éléments d'une très grande technicité.

Par exemple :

- Safran Spacecraft Propulsion, basée à Vernon avec 100 salariés qui produit des technologies de propulsion électrique satellitaire,
- Sodern basée en île de France qui produit les viseurs d'étoile d'un grand nombre d'objet orbitaux avec 500 salariés,
- Sofradir devenue Lynred, basée à Palaiseau produit des détecteurs infrarouges avec plus de 1000 salariés,
- Nexeya basée à Toulouse emploie 500 salariés et fabrique des instruments scientifiques et techniques,
- Saft, basée en Ile de France et en Nouvelle-Aquitaine avec 1 500 salariés est leader mondial dans les batteries de haute technicité.

La donnée satellitaire sert également de catalyseur à l'activité économique. Il existe un réel potentiel de croissance, de création de valeur et d'emplois dans les services et les applications liés au spatial. Les principales structures ont été implantées avec le soutien du CNES et

à proximité du parc technologique au bord du canal du midi à Toulouse et Ramonville :

- dès 1982, le CNES créait la société privée Spot Image, basée à Toulouse et Sophia Antipolis pour distribuer les images satellite Spot. Elle a fusionné avec plus de 600 salariés en 2023 avec Airbus DS ;
- en 1986, le CNES créait CLS à Ramonville, aujourd'hui leader dans l'aide à la pêche et à la surveillance maritime avec plus de 500 salariés ;
- Magellium-Artal, créée il y a 26 ans à Ramonville avec 300 salariés spécialisés dans la géo-information et le traitement d'image a pour principaux clients les industriels TAS, ADS, le CNES ou la DGA.

*Un exemple d'aménagement du territoire :
le parc technologique du canal à Ramonville
(crédit Sicoval)*



LA RELATION DONNEUR D'ORDRE/SOUS-TRAITANT (DO/ST) ET LE PROJET DE LOI GM&S



La stratégie d'investissement de l'Etat ne se focalise que sur les start-ups de la filière aval en oubliant toute la filière amont, à commencer par les fournisseurs et sous-traitants pourtant bien fragilisés par les donneurs d'ordre lors de la crise du covid.

La situation de la sous-traitance industrielle en France illustre bien que le cadre législatif actuel ne protège pas les petites entreprises et leurs salariés, avec l'enchaînement depuis plusieurs mois des fermetures d'entreprises qui sont directement la conséquence des décisions des grands donneurs d'ordres, comme dans la filière automobile.

Pourtant la loi sur le devoir de vigilance de 2017 portait déjà des obligations des donneurs d'ordre sur l'ensemble de la chaîne de sous-traitance.

Les obligations de la loi sur le devoir de vigilance de 2017

Les entreprises visées par la loi ont désormais l'obligation légale d'établir annuellement un plan de vigilance, qui doit

comporter des mesures propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement sur toute la chaîne de sous-traitance. Ce plan de vigilance doit comprendre :

- ① une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- ② des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elle entretient une relation commerciale établie ;
- ③ des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- ④ un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
- ⑤ un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Les ex GM&S s'invitent dans le débat

Le projet de loi des ex GM&S, GM&S, ex-PME de la filière automobile est une parfaite illustration de la responsabilité

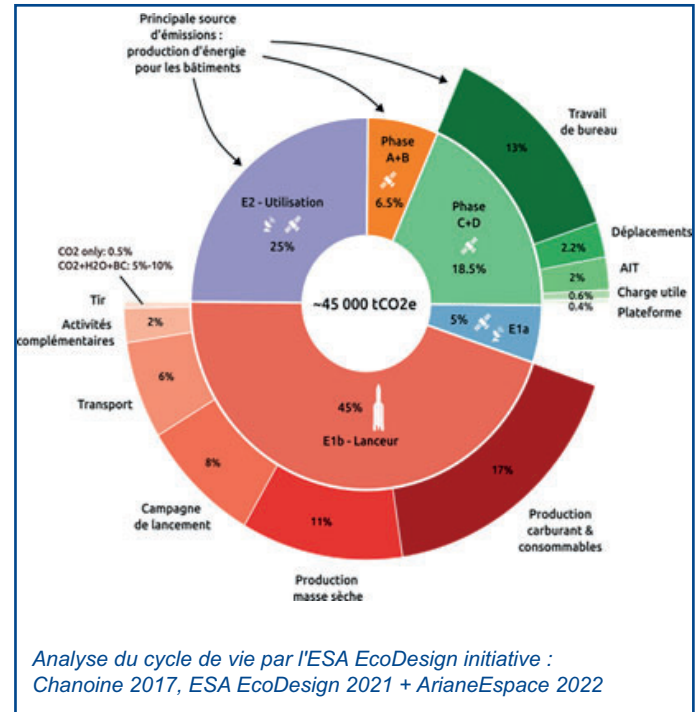
des donneurs d'ordre dans l'appauvrissement continu d'une entreprise propose d'aller plus loin afin de réduire les effets de la dépendance des entreprises sous-traitantes aux grands donneurs d'ordres. La proposition de loi vise à renforcer la responsabilité économique et environnementale de l'entité donneuse d'ordre vis-à-vis de ses sous-traitants. Le projet de loi s'appuie sur 14 articles qui proposent que :

- la relation DO/ST soit reconnue sous forme de responsabilité sociale économique, juridique et environnementale ;
- les intérêts des salariés ST soient pris en compte dans la gestion de l'entreprise DO ;
- la politique d'achat des DO intègre la bonne santé du tissu industriel et des bassins de vie, une anticipation en amont des décisions des DO pour permettre les adaptations nécessaires des ST ;
- les DO engagent leur responsabilité environnementale au regard des dégâts environnementaux liés à leurs choix stratégiques ;
- si des licenciements économiques résultent de décisions des DO, ceux-ci soient solidairement responsables du financement du plan de sauvegarde de l'emploi.

LE CONTRÔLE PAR LES SALARIÉS DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Avec l'augmentation exponentielle des lancements, des satellites et des acteurs, il devient primordial d'interroger l'impact du spatial sur le climat dans le futur. Cet impact environnemental de la filière spatiale ne se limite pas aux lancements et à leurs importantes et méconnues émissions en haute atmosphère mais couvre tous les impacts, de la production aux opérations et suivi d'un satellite. L'État doit jouer son rôle avec le CNES, la BPI et les industriels pour définir et piloter une trajectoire de décarbonation et travailler à des règles contraignantes au niveau international, à commencer par le niveau européen avec l'ESA:

- décarboner la chaîne de valeur en orientant les financements vers le développement d'infrastructures spatiales écoresponsables,
- prioriser les fournisseurs en fonction de critères environnementaux,
- questionner l'utilité finale des projets,
- s'appuyer et renforcer la loi sur le devoir de vigilance.



A titre d'exemple l'estimation des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie d'une mission satellite à orbite basse LEO est d'environ 45 000 tCO₂e. A cela s'ajoutent des millions de tonnes de CO₂e émises liés à l'acquisition et l'exploitation de ces données (par exemples stations de réception sol, decodeurs...).



En novembre 2022 le collectif « Pour un réveil écologique » et la CGT ont lancé, le « Radar travail et environnement ». Il s'agit d'un outil de diagnostic de l'ambition environnementale des entreprises et administrations. L'objectif de cet outil est d'établir de façon indépendante un état des lieux des ambitions environnementales de l'entreprise. Cela va des enjeux de pollution aux choix de sous-traitants, en passant par les politiques de formation des salariés et les conséquences sur l'emploi. A partir de cet état des lieux et suite à sa présentation aux salariés des propositions concrètes peuvent être construites avec l'ensemble des personnels intervenant dans l'entreprise. La transition écologique doit être

accompagnée d'une véritable ambition de bien-être au travail, afin d'entraîner les salariés dans un projet à même de répondre à leurs aspirations.



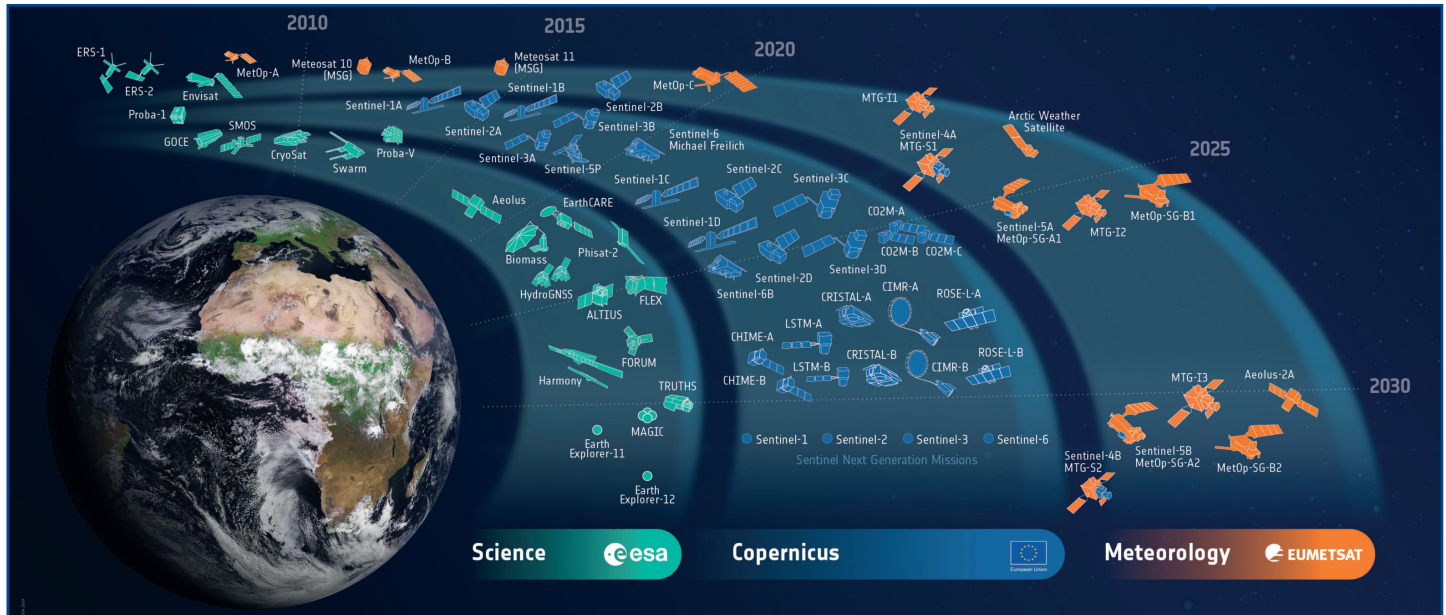
Il s'agit d'appliquer aux questions environnementales la démarche revendicative CGT en suivant ces 4 étapes:

- 1. établir un état des lieux de la politique environnementale de l'entreprise*
- 2. établir des propositions avec les salariés*
- 3. définir les priorités revendicatives avec les salariés*
- 4. suivre les évolutions et rendre compte au personnel*

LE SPATIAL, OUTIL DE SURVEILLANCE DU CLIMAT ET DE PRÉVENTION DES RISQUES CLIMATIQUES

La moitié des 54 variables climatiques utilisées par le GIEC sont mesurées depuis l'espace.

L'Union européenne a lancé le programme Copernicus de surveillance autonome de l'environnement. Il collecte toutes les données relatives à l'environnement: mesures



au sol, en avion, marines et spatiales. A la surveillance de l'atmosphère, des océans, de la Terre, du changement climatique, s'ajoute la surveillance de la sécurité et la gestion des urgences. Les données issues des missions spatiales financées par le CNES sont mises à la disposition de la communauté scientifique.

Face à l'ampleur de la tâche, la coopération internationale semble indispensable.

Par exemple, depuis 1993, les agences spatiales française, américaine, chinoise et indienne coordonnent leurs satellites pour s'assurer d'avoir toujours 4 satellites de mesure de la hauteur des océans en fonctionnement.

Aujourd'hui l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA), dotée d'un budget annuel de 5 Mds \$ est dans le viseur de l'administration climatoscéptique de Trump avec vague de licenciements massifs, coupes budgétaires, programmes gelés, et risque pour la coopération internationale en la matière. Là aussi, le projet conservateur de Trump vise à privatiser une partie des tâches de cette agence, à commencer par la surveillance météo.

A la France et à l'Europe d'assurer le leadership en matière de surveillance climatique.

Les impacts sur les salariés du spatial du sens de leur travail

Dans l'attente que les industriels publient des rapports environnementaux, leurs salariés et la CGT travaillent à une compréhension plus fine des impacts des projets sur lesquels ils travaillent. Pour toute une partie de la nouvelle génération de salariés du secteur, l'exigence est d'interroger les finalités des projets sur lesquels ils travaillent et leurs impacts environnementaux et sociétaux, au-delà de la recherche de profit des entreprises ou de la priorité à l'économie de guerre.



Satellite AWS de météo polaire, crédit ESA - OHB



Contacts

FTM-CGT (collectif aéro) :

collectif.aero@ftm-cgt.fr

Jeremy Rondeau • 06.77.23.20.97

Jean-François Bequet • 06.72.34.39.46

Spatial :

thomas.meynadier@thalesaleniaspace.com • 06.31.93.90.74

benoit.dalgarrondo@ariane.group • 06.76.41.33.37

sebastien.rostan@airbus.com • 07.50.12.14.65

denis.carbonne@cnes.fr • 06.16.42.70.90

arnaud.ristori@onera.fr • 06.07.95.15.96